

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 35

**SEANCE DU 21 MARS 2013**

L'an deux mille treize, le vingt et un mars, à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le mars deux mille treize, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrice CALMÉJANE, Maire.

**Présents :**

**Absents représentés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :**

Conseiller personnellement intéressé n'ayant pas pris part au vote : voir formule

Les conseillers présents, au nombre de , représentant la majorité des membres en exercice, le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

N°	<b>OBJET : ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT DU LOTISSEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AU DROIT DE LA RUE D'AVRON, DESSERVI PAR L'ALLEE DU PLATEAU A VILLEMOMBLE</b> [Nomenclature « Actes » : 5.2 Fonctionnement des assemblées]
----	---

**LE CONSEIL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2121 – 29 et L. 2121 – 33,

**CONSIDERANT** qu'en date du 18 janvier 2013, la Commune est devenue propriétaire du lot 1 bis, pour 2 357 m<sup>2</sup>, au droit de la rue d'Avron, desservi par l'allée du Plateau,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la Ville de rentrer dans l'ASL (Association Syndicale Libre) avec la capacité de siéger au syndicat, outre prendre en charge les millièmes de charges correspondants.

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la Ville pourra d'utiliser l'allée du Plateau en vue de faciliter la desserte de la déchèterie et créer un lieu de stockage pour les services municipaux sur la parcelle ainsi acquise,

**CONSIDERANT** qu'il convient en conséquence de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein du Syndicat du lotissement industriel et commercial, allée du Plateau à Villemomble, CEGIS 107 quai du Docteur Dervaux 92 600 ASNIERES SUR SEINE,

**DELIBERE**

**PROCEDE**, au scrutin secret, à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Commune au sein du Syndicat des Copropriétaires du lotissement industriel et commercial, allée du Plateau à Villemomble, CEGIS 107 quai du Docteur Dervaux 92 600 ASNIERES SUR SEINE,

Nombre de votants 35

Bulletins blancs et nuls :

Suffrages exprimés :

Majorité absolue

**ONT OBTENU :**

**- CANDIDATS PRESENTES PAR LA LISTE D'UNION POUR L'AVENIR DE VILLEMOMBLE :**

. Titulaire : M.MAGE..... voix  
. Suppléant : Mme / M. .... voix

**- CANDIDATS PRESENTES PAR LA LISTE « VILLEMOMBLE EN MOUVEMENT » POUR UNE VILLE INNOVANTE ET SOLIDAIRE :**

. Titulaire : Mme / M. .... voix  
. Suppléant : Mme / M. .... voix

En conséquence, M. MAGE, en qualité de délégué titulaire, et Mme ....., en qualité de délégué suppléant, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés ELUS pour représenter la Commune au sein du Syndicat du lotissement industriel et commercial, allée du Plateau à Villemomble, CEGIS 107 quai du Docteur Dervaux 92 600 ASNIERES SUR SEINE.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois 7 rue Catherine Puig 93558 MONTREUIL CEDEX dans un délai de deux mois suivant les formalités de rendu exécutoire.



Et ont signé MM. les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Maire,

Patrice CALMÉJANE